



ASSOCIATION
DES CONSULTANTS
EN AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 FÉVRIER 2016

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 16 janvier 2016, de 13h00 à 14h00

- **Membres du conseil présents** : Bénédicte De LATAULADE, Christine ALBA, Béatrice VUITTON, Karine RUELLAND, Jean-Marc NATALI, Christian LACAPE, Claudine HERVO, Jacques GALLY, Martine GESTIN-MORIN, Denis AUCOUTURIER
- **Membres du conseil excusés** : -
- **Membres de l'association présents** : Clémence CHATRE, Dominique DURAND, Cécile BOUCLET
- **Secrétaire général** : Guillaume HERR-ZEKANOWSKI

Relevé de décisions

Validation du courrier élargi relatif au non-respect par certaine ADIL de leur obligation de neutralité

Validation du courrier à l'Agglomération de la Roche-sur-Yon concernant des dysfonctionnements divers dans une procédure adaptée

Validation du principe de signalement à la presse des actions ACAD sur les cas de « concurrence déloyale »

Validation de l'idée d'interpeller la presse lors de réaction forte de l'ACAD sur les cas de concurrence

Validation de la candidature de Claire SAIGNOL en qualité de membre de l'ACAD

Exceptionnellement le CA de ce mois débute à 13h, afin de laisser aux administrateurs le temps de finir leur séminaire de la matinée sur les objectifs de l'ACAD. De plus, ce CA étant le dernier de l'équipe actuelle avant AG, il est décidé de le rendre plus conviviale en le tenant au restaurant.

Présentation d'une candidate à l'adhésion à l'ACAD, Mme Claire SAIGNOL

Claire SAIGNOL (CV et référence en pj) est une jeune spécialiste en financement européen. Elle situe son activité dans le conseil et l'accompagnement des petites collectivités, notamment rurale, qui se trouvent généralement exclue de ce type de financement, souvent par méconnaissance, et qui subissent de plein fouet les restrictions budgétaires nationales.

Elle décompose son activité à 3 niveaux :

1/ Audit d'opportunité pour la collectivité d'accès aux fonds structurels européens (FSE, FEDER...) et accompagnement de la collectivité pour le soutien du dossier auprès des citoyens, élus, collectivités d'échelon supérieur

2/ Montage du dossier

3/ Suivi de la mise en place des projets, notamment par rapport au respect du Code des Marchés Publics.

Dans le cadre de son activité elle ne se positionne pas en réponse au AO mais dans une logique de démarchage sur la base de son réseau.

Dans les raisons qui l'ont poussé à postuler à l'ACAD il y a bien entendu la volonté de s'inscrire dans un réseau à l'échelle nationale, mais surtout un réseau porteur d'une déontologie dans laquelle elle se reconnaît.

L'accueil des membres du CA est plus que favorable à l'intégration d'un tel profil au sein de l'association.

Sa candidature est validée à l'unanimité.

Courriers

Le premier courrier est une réaction à la mésaventure d'un de nos membres dans le cas d'une réponse d'AO pour l'Agglomération de la Roche sur Yon.

En effet suite à une réponse à un AO lancé par cette dernière, qui s'est poursuivi par des demandes de compléments par écrit, la collectivité a finalement décidé de réaliser l'étude en interne. Ce choix de renoncer à la consultation ne pose pas de problème en terme de droit mais est indélicat sur le plan déontologique et du principe. Le risque de « pillage » intellectuel de la part de la collectivité est grand. Ainsi le courrier qui sera transmis en recommandé avec AR demande le retour des dossier à l'ensemble des candidats ainsi que les résultats de la grille d'analyse des offres. Il y est également présenté une estimation chiffré du préjudice pour les BE qui ont investit leur temps pour répondre à l'AO.

Le projet de courrier est validé.

Le second courrier fait suite à des échanges entre l'ACAD et l'ANIL depuis septembre dernier par lesquels nous interpellions l'ANIL sur des risques de non-respect par certaine ADIL de leur obligation de neutralité. L'ANIL nous ayant répondu par la négative, l'ACAD écrira donc au Ministre en charge du logement, à la Présidence de l'Inspection Générale du MELDD, à la

DHUP, au Ministère de l'Économie (Direction de la concurrence et des prix), au Préfet Directeur de la DIHAL et au Président d'Action Logement (Co-financeur de l'ANIL).

Il s'agit d'un courrier long car il présente un rapport détaillé des cas litigieux identifiés et de la loi s'y appliquant.

Les présents s'accordent sur la pertinence de faire valoir un ton ferme dans les courriers.

Le projet de courrier est validé.

Un troisième cas est soumis au CA. Il s'agit d'un cas plus compliqué qui nécessitera la consultation préalable d'un avocat. Il est question de la mise en faillite du PACT du Nord, dont le sauvetage par des financement public risque de créer une distorsion forte de la concurrence car celui-ci pourrait alors reprendre son activité concurrentiel mais sur des fonds publics.

L'idée d'interpeller les pouvoirs publics sur ce point fait l'unanimité, il est également décidé qu'une fois le projet de courrier réalisé, l'ACAD le signale à la presse locale.

En conclusion l'ACAD veille de plus en plus et souhaite être identifié en tant que vigile du respect du bon droit dans le secteur de la concurrence.

La séance est levée à 14h10